**Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée**
info@collectif-nocturne.ch

# Plan de protection du Collectif Nocturne pour la réouverture de la salle Le Terreau

Mis à jour au 13.10.2021

## I. CADRE

Le plan de protection du Collectif Nocturne pour la salle Le Terreau a été conçu afin d'énumérer les mesures sanitaires nécessaires au bon déroulement des événements, qui auront lieu pour la période du 24 septembre au 31 décembre. Il lutte contre la propagation du virus COVID-19 dans la salle le Terreau, Rue du Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève.

Les mesures sous-mentionnées visent à protéger le public, les employé·e·s, les bénévoles ainsi que les artistes des soirées. Il prend comme modèle les divers plans de protection des festivals de musique, des salles de concerts, des lieux culturels ainsi que les directives données par le canton de Genève au sein duquel les événements auront lieu.

- Obligation de présenter un certificat Covid et une pièce d'identité pour rentrer dans la salle. Le contrôle du QR code est effectué par l'application « Covid Check » par le personnel à l'entrée. Le personnel vérifie la conformité du certificat Covid et demande une pièce d'identité à la personne. L'identification porte sur le nom, prénom, date de naissance et photo. Le personnel de sécurité s'assure du respect de la distance entre les clients.
- Toute personne (personnel, prestataire ou public) présentant des symptômes du COVID-19 est tenue de ne pas se rendre aux événements. Les personnes malades sont renvoyées chez elles et suivent les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.
- Limitation de la capacité de la salle à 200 personnes.
- Présence renforcée de médiatieur.rices pour la gestion du flux de personnes.
- Les employé·e·s et bénévoles travaillant au contact du public portent un masque d'hygiène et se lavent aussi souvent que nécessaire, les mains à l'eau et au savon et essuie-mains à usage unique ou au moyen de gel hydro-alcoolique disponible en suffisance.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour le public, désinfection obligatoire à l'entrée du bâtiment.
- Le personnel amené à manipuler de l'argent en espèce se lave régulièrement les mains avec du savon ou se désinfecte les mains avec une solution hydro-alcoolique.

## II. NETTOYAGE

- Les surfaces et objets (poignées de portes, toilettes, matériel divers) qui sont manipulés par de multiples personnes sont nettoyés et désinfectés régulièrement une fois par heure.
- Les portes d'accès à la salle et aux sanitaires restent ouvertes dans la mesure du possible pour limiter les contacts.

## III. TRAÇABILITÉ

- Le traçage du public est garanti via le Pass Covid et l'applicaiton Covid Check

- Le traçage du personnel et des invité·e·s est garanti avec les Pass Covid et les listes de contacts.
- Le public, le personnel, les invité·e·s et bénévoles de l'association organisatrice doivent télécharger l'application Covid Cert.
- Toute personne testée positive au COVID-19 après s'être rendue au Terreau est tenue d'en informer le médecin cantonal.

IV. COMMUNICATION ET SIGNALÉTIQUE

Communication interne

- L'association organisatrice s'engage à informer tou·te·s ses collaborateur·rice·s internes et externes des directives en place visant à contrer la propagation du COVID-19 et s'engage à contrôler en tout temps l'application de ces mesures.

Communication externe

- L'association organisatrice s'engage à élaborer une communication claire qui est transmise au public en amont de son arrivée aux événements. Elle est également transmise via tous les canaux de communication du Collectif Nocturne (site internet, réseaux sociaux, newsletter).
- L'association organisatrice forme le personnel d'accueil afin de pouvoir renseigner précisément le public lorsque nécessaire.

Signalétique

- Une signalétique renforcée au sujet des mesures sanitaires du Collectif Nocturne est présente en évidence sur le lieu.